

Indemnité de solidarité nationale - Températures élevées

Suite aux températures élevées survenues entre le 10 mai et le 31 août 2023, le département de Lot-et-Garonne a été reconnu au titre de l'indemnité de solidarité nationale (ISN) sur la vigne de cuve, le raisin de table et le soja. [En savoir +](#)